

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT 1151-25

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 9 septembre 2025, le Règlement numéro 1151-25 amendant règlement numéro 1129-24 concernant le plan d'urbanisme afin de modifier les limites de l'aire de confinement du cerf de Virginie.

Ce règlement est entré en vigueur le 24 septembre 2025 en vertu du certificat de conformité #CC-SJU/2025-008 émis par la greffière-trésorière de la MRC de Montcalm.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la greffière-trésorière/directrice générale au 2450, rue Victoria, aux heures habituelles de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Julienne, ce vingt-neuvième (29) jour du mois de septembre deux mille vingt-cinq (2025).

(signé)

Nathalie Girard

Directrice générale et greffière-trésorière